AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0866
FR0010588079-FS0349

25 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FREY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 avril 2017, la société anonyme Prédica[1] (50-56 rue de la Procession, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 avril 2017, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société FREY et détenir, 1 397 240 actions FREY représentant autant de droits de vote, soit 16,24% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FREY hors marché.

[1] Contrôlée par la société Crédit Agricole Assurances, elle-même contrôlée par Crédit Agricole S.A.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 606 250 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.